Conférence des évêques de France

Communiqué de presse

Paris, le mardi 12 novembre 2013

RÉORGANISATION DE LA COORDINATION

"*PASTORALE, NOUVELLES CROYANCES ET DÉRIVES SECTAIRES*" (PNCDS)

Dans un objectif de meilleure lisibilité et de plus grande efficacité, les Évêques de France ont réorganisé au niveau national la Coordination "Pastorale, nouvelles croyances et dérives sectaires" *en trois organes pastoraux distincts :*

1) L'Observatoire des "NOUVELLES CROYANCES"

Les manifestations contemporaines de la vie spirituelle et de la quête de sens sont nombreuses et diverses.
Le Concile Vatican II dans son document *Nostra aetate* invite l'Église catholique à ne rien rejeter de ce qui est vrai et saint dans ces expressions et à les considérer avec respect et dans le dialogue.
Pour cela, encore faut-il connaître, comprendre, rencontrer… Quelles sont donc les croyances de nos contemporains ? Quelles en sont les motivations ? Quels sont les « *rayons de la vérité* » qu'elles peuvent apporter ?
L'Observatoire aidera cette connaissance et cette rencontre, et favorisera une actualisation de la pastorale.

2) Le Bureau des "DÉRIVES SECTAIRES"

Le phénomène sectaire est particulièrement actif en ces temps de crise et de mutation. Et certains se trouvent confrontés à certaines propositions déviantes qui peuvent avoir des conséquences graves sur l'existence. Or, les pathologies du "croire" peuvent se glisser jusque dans des communautés catholiques.
Le bureau a donc pour fonction de suivre ces dérives dans leurs manifestations actuelles pour pouvoir attirer l'attention et répondre aux questionnements des Évêques, avec l'objectif de mettre fin à ces comportements malfaisants.
Le bureau rédigera un fascicule à remettre aux "victimes" pour leur rappeler leurs droits et leur indiquer les procédures qu'elles peuvent utiliser tant du point de vue canonique que civil.

CONTACT-PRESSE : Vincent Fauvel, relations médias de la CEF
58, av. de Breteuil, 75007 Paris – www.eglise.catholique.fr
Tél. 01 72 36 68 48 Port. 06 42 42 26 98 - vincent.fauvel@cef.fr

Conférence des évêques de France

3) La Mission "ÉCOUTE DES VICTIMES"

Dans certains cas, les personnes victimes de ces dérives sectaires dans l'Église ont besoin d'être écoutées par un représentant de cette Église, à savoir un Évêque désigné pour cette mission. Il sera saisi soit par des Évêques, soit par le Secrétariat général de la CEF, soit par le bureau Dérives sectaires, soit par des délégués diocésains PNCDS.
Il envisagera, avec les évêques concernés, les suites à donner à cet accueil selon les situations.

Cette réorganisation au plan national ne modifie en rien la mission des délégués diocésains. En effet, dans chaque diocèse, le délégué continue de porter le souci et des nouvelles croyances et des dérives sectaires, en lien respectivement avec l'Observatoire et le Bureau.

Mgr Michel Dubost,
Evêque d'Evry,
Président du Conseil
pour les relations interreligieuses
et les nouveaux courants religieux,
(Assemblée Plénière des évêques de France
Novembre 2013)

CONTACT-PRESSE : Vincent Fauvel, relations médias de la CEF
58, av. de Breteuil, 75007 Paris – www.eglise.catholique.fr
Tél. 01 72 36 68 48 Port. 06 42 42 26 98 - vincent.fauvel@cef.fr